

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 AOUT 2021 A 20H30

Présents : Mme BARRIOL Marie-Laure, M. BERRY Frédéric, M. DESESTRES Raphaël, M. FAURE Patrice, M. FAURE Philippe, Mme FAURE Catherine, M. GASTALLE Nicolas, M. GIRARD Didier, Mme JALLAT Sonia, M. SALQUE Laurent

Excusés : Mme DESCOURS Monique, Mme FAURE Valérie, M. GENOT Michel, Mme MANDON Murielle, M. TALLARON Bernard

Pouvoirs : Mme DESCOURS Monique donne pouvoir à M. BERRY Frédéric, Mme FAURE Valérie donne pouvoir à Mme JALLAT Sonia, M. GENOT Michel donne pouvoir à M. FAURE Patrice, Mme MANDON Murielle donne pouvoir à M. DESESTRES Raphaël, M. TALLARON Bernard donne pouvoir à Mme Catherine FAURE

Secrétaire de séance : M. FAURE Patrice

DECISION MODIFICATIVE – Parking via et solde Eclairage public (SDE 07)

Mme le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de faire une décision modificative budgétaire pour pouvoir payer la facture correspondant au Parking Dolce Via et solde travaux Eclairage public quartier La Jallat au SDE 07. Il s'agit d'opérations d'ordre, les dépenses et recettes ayant été bien inscrites au budget.

INVESTISSEMENT

<i>DEPENSES</i>	<i>Montant</i>	<i>RECETTES</i>	<i>Montant</i>
2041582 (204) BATIMENT ET INSTALLATIONS	3 105,00	168758 (041) AUTRES GROUPEMENTS	29 996,00 €
2041582 (041) BATIMENT ET INSTALLATIONS	29 996,00		
2151 (21) RESEAUX DE VOIERIE	40 000,00		
2315 (23) INSTALLATION-MATERIEL-OUTILLAGE	43 105,00		
Total Dépenses	29 996,00 €	Total Dépenses	29 996,00 €

Adopté unanimité.

ACHAT DE LA PARCELLE AK 243 – CONSORTS CHAPUS

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'étude menée avec le CAUE de l'Ardèche, des enjeux et préconisations hors bourg ont été ciblés, notamment des boucles et promenades permettant de relier les points d'intérêts majeurs des deux bourgs.

A cet effet, elle a rencontré Messieurs Daniel et Jean Claude Chapus propriétaires en indivis de la parcelle AK 243 d'une superficie de 3605 M2 au lieudit « Pra Béné » sise entre la voie communale de la Jallat et l'Eyrieux, reliant les deux ex-anciens bourgs. Cet espace permettrait la création en cours de promenade d'un lieu de rencontre des habitants dans le prolongement des circuits engagés.

La négociation du prix à 1 € du M2 semble tout à fait intéressante pour ce lieu stratégique, Messieurs Chapus ayant accepté au vu des perspectives de développement de la commune de céder cette parcelle au même prix que celle du stade.

Unanimité dU Conseil pour l'achat de ce terrain soit 3605 € et charge Mme le Maire de toutes les démarches administratives

DECLASSEMENT DES LOCAUX DE L'ANCIENNE ECOLE PRIVEE DE ST JULIEN BOUTIERES

Mme le Maire rappelle au Conseil son accord de principe lors du travail avec le CAUE pour vendre l'ancienne école privée de St Julien Boutières. Une rencontre a eu lieu avec Roger Dugua responsable de l'association st martinoise, gestionnaire des bâtiments paroissiaux qui souhaite également vendre le petit bâtiment attenant (ancienne maison des sœurs) ;

Nous sommes tombés d'accord pour mettre en vente les 2 bâtiments ensemble.

Après discussion au niveau du conseil, la partie appartenant à la commune : 100 000 € et 20 000 € pour le reste (en accord avec Roger Dugua) est proposée.

Mme le Maire a obtenu l'avis favorable de l'inspecteur d'académie pour le déclassement du bâtiment ; Un complément d'information est demandé à l'association des Maires de l'Ardèche pour pouvoir vendre ce bâtiment et la suite de la procédure. Néanmoins la recherche d'éventuels acheteurs est d'ores et déjà possible en attendant.

DIVERS

- **ANCT** : Mme le Maire informe qu'elle va se rapprocher de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) afin d'obtenir une aide à l'ingénierie concernant l'ensemble des projets présentés aux habitants et tiendra informé le conseil.

- **SCOT** : Mme le Maire a donné retour à chaque conseiller de la réunion de travail avec le Syndicat Centre Ardèche, sur les orientations d'urbanisme futures des petites communes jusqu'en 2040 qui laissent peu de marge suite aux directives de l'état. (loi montagne..) ; elle fera remonter les inquiétudes face aux contraintes tel que le souhaite le Conseil municipal.

- **TRANSPORTS SCOLAIRES** : Difficulté de maintien du car scolaire pour St Agrève, car sur les 5 enfants inscrits, seuls 3 sont ayant droits. En effet la commune nouvelle qui n'a plus d'école, se situe sur 2 secteurs de scolarité : Côté Intres secteur St Agrève – Côté St Julien- Boutières secteur St Martin de Valamas ; Mme le Maire a appelé la région pour essayer de voir comment régler ce problème, les enfants faisant partie aujourd'hui de la même commune. (à suivre)

- **CITY PARC** : Raphael Desestres est chargé de faire effectuer des devis avec des entreprises spécialisées dans ce genre d'installations.

- **VOIE COMMUNALE GOUTEILLERES** : Lors d'emplois partiels en enrobé à froid réalisé par l'employé communal, celui-ci a signalé que cette voie était très endommagée et que cela va nécessiter plusieurs camions donc un coup assez important pour un résultat qui sera médiocre. Mme le Maire propose que l'on puisse éventuellement faire étudier un goudronnage à l'automne car tout le crédit voirie n'a pas été utilisé. Elle rappelle qu'effectivement la voie est vraiment mauvaise, mais qu'elle ne desservait qu'une résidence secondaire, aujourd'hui depuis 1 an, un couple s'est installé à l'année. Le Conseil est partagé compte tenu que les habitants ne sont pas là depuis longtemps.

Le Conseil propose de faire chiffrer et voir si des travaux sur la commune de Mars sont prévus pour ne pas faire monter les camions exprès. Charge Mme le Maire de cette démarche et prendra position en fonction.

- **Mur Sauverzac** : Après une rencontre avec M. Delerue de Sauverzac, le projet de réfection de mur tel qu'envisagé est abandonné, M. Delerue s'il envisage de le consolider, la commune pourrait prendre en charge quelques matériaux (sacs de ciment, ...)

- **RUINES DE CHATEAUNEUF EN BOUTIERES** : La première fête du patrimoine du 2 août s'est bien passée avec un bénéfice de plus de 1000 € et des objets souvenirs encore à vendre. Des ½ journées citoyennes s'organisent pour préparer le terrain, où chacun est invité à participer selon ses possibilités. La cagnotte en ligne est actuellement de 1450 €.

- **La séance est levée à 22h30**